## Lettre d'information n° 12 / Mai 2012

### Sensibilisation LCD Le 5 juin

Une **session de sensibilisation à la lutte contre les discriminations** pour les nouveaux et nouvelles salarié-e-s et stagiaires des structures partenaires œuvrant dans le champ social, de l'emploi et de l'éducation du 19e:

aura lieu le Mardi 5 juin de 9h30 à 17h30 à l'Association de Prévention du Site de la Villette Pavillon des Maquettes, 211 avenue Jean Jaurès (75019) Métro: Porte de Pantin (Ligne 5) ou Porte de la Villette (ligne 7). Vous pouvez vous inscrire dans la limite des places disponibles par retour de courriel (en complétant la fiche d'inscription envoyée par mail).

Pour en savoir plus, contacter bsalvioni@apsv.fr

#### **Action parrainage**

Bilan T+1 du Dispositif de Parrainage des collèges du 19<sup>e</sup> Depuis le mois de janvier 2011, **les 12 collèges du 19**e ont bénéficié du dispositif de Parrainage et **plus de 20 entreprises** ont accueillis environ **200 élèves**. Le partenariat permet de comble les besoins de places de stages sur le territoire. De plus, vue la variété des secteurs d'activités des entreprises et l'accueil mis en place, le stage est de qualité.

L'évaluation est globalement positive : Les entreprises ont montré un grand investissement en organisant des parcours de découverte de leur structure et des métiers ad hoc afin de sensibiliser les jeunes au monde professionnel. Les élèves sont satisfaits de la rencontre avec le monde du travail qui a permis pour certains de découvrir d'autres univers, et de se passionner de certains métiers qu'ils ne connaissaient pas avant.

Pour en savoir plus, contacter <a href="mailto:bsalvioni@apsv.fr">bsalvioni@apsv.fr</a>

#### **Action Séniors**

Comment recruter sans discrimination en favorisant l'emploi des seniors ?

Cette action s'est déroulée sous forme de **3 ateliers** qui ont eut lieu en janvier et février. Les objectifs de ces ateliers étaient dans un premier temps **d'identifier et déconstruire les stéréotypes et les représentations des « séniors »,** puis de faire **connaître la loi de lutte contre les discriminations** et son impact sur le recrutement et la gestion de l'emploi, et enfin, **mettre en place de procédures de recrutement afin de prévenir les discriminations et garantir des choix objectifs**. Plusieurs entreprises ont participé à cet accompagnement : Cité de la Musique, Autolib, CPAM, Sous mon toit, Synergie, Mozaïk RH, Le Groupement d'employeurs Unis- verts, le Groupe Labrenne, etc. Des accompagnements individualisés sont possibles.

Pour en savoir plus, contacter <u>bsalvioni@apsv.fr</u> ou <u>lbanide@apsv.fr</u>

# Qualification des discriminations

Le « Réseau Repérage » Le « **Réseau Repérage** » (RR) est un espace pour les professionnels de structures du champ social et de l'emploi partenaires du Plan LCD 19<sup>e</sup> ayant pour objectif de mieux connaître les discriminations sur le territoire, d'analyser les pratiques professionnelles et de réagir collectivement face à une situation de discrimination. **Une affiche de sensibilisation aux discriminations** est en cours de réalisation. Elle a pour objectif d'amener les publics à parler des discriminations et à ne pas rester dans le déni.

Dans le cadre du « Réseau Repérage », le groupe de travail « Argumentaire entreprises » a été constitué afin de construire des outils de prévention et un argumentaire face à des demandes discriminatoires à partir de cas concrets. Une restitution de ce travail aura lieu le 28 juin lors de la prochaine Réunion du Réseau de Repérage des discriminations.

Pour en savoir plus, contacter <u>bsalvioni@apsv.fr</u>

#### En bref

5 moniteurs de ski de l'ESF des Arcs 1800, âgés de 57 à 62 ans, avaient saisi en novembre 2011 le Tribunal de Grande Instance d'Albertville, estimant être victimes d'une discrimination liée à l'âge. Le TGI d'Albertville a rendu le 21 février 2012 sa décision et a fait droit à la demande des 5 moniteurs : « le débrayage constitue une discrimination illicite fondée sur l'âge et la disposition doit être en conséquence retirée des statuts. » L'ESF qui compte 17 000 moniteurs, réfléchit fortement pour faire appel. <a href="http://www.eligi-formation.com">http://www.eligi-formation.com</a>

Le 7 Février 2012, la Cour de Cassation a confirmé la décision de la Cour d'Appel de Versailles, condamnant l'entreprise automobile Renault à verser 249 900 € de dommages-intérêts à un salarié victime dans sa carrière professionnelle d'une discrimination en matière de promotion et de rémunération en raison de son origine ethnique. La Cour de Cassation a rejeté ce pourvoi au motif que Renault n'apportait de raisons objectives justifiant le retard subi par ce salarié dans le déroulement de sa carrière. <a href="http://www.eligi-formation.com">http://www.eligi-formation.com</a>